

Les premiers baby-boomers font-ils une meilleure préparation financière à la retraite que leurs parents? Revenu, patrimoine, protection en matière de pensions et facteurs démographiques¹

Long MO et Jacques LÉGARÉ**

Introduction

Le baby-boom deviendra bientôt un papy-boom. Nés en 1946-1965, les baby-boomers franchiront successivement le cap de la soixantaine à partir de l'année de 2006, alors que, au Québec, l'âge effectif de la retraite était en moyenne de 61,1 ans chez les hommes et 59,4 ans chez les femmes pour la période de 1994 à 1999 (RRQ, 2004). Les boomers quitteront, en grand nombre, le marché du travail pendant les deux décennies prochaines, à moins que leur comportement, en ce qui a trait au moment de la prise de la retraite, ne change. Sans précédent, une « grande vague de la retraite » frappera bientôt la société québécoise.

La sécurité financière à la retraite des baby-boomers inquiète beaucoup notre société vieillissante. Ces soucis sont principalement causés par le spectre d'éventuels « effets d'encombrement » (« crowding effects ») du baby-boom sur le système de sécurité financière à la retraite et sur la capacité individuelle à se préparer financièrement à la retraite.

D'une part, l'arrivée massive à l'âge de la retraite de la génération des baby-boomers fera accroître rapidement le nombre des retraités. Et la baisse à des niveaux très bas de fécondité

* Département de démographie, Université de Montréal, Montréal, Canada.

¹ Les auteurs remercient le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour la subvention qui a permis cette étude, et Mmes Nancy Lemay et Maryna Beaulieu pour leur aide concernant les fichiers de microdonnées ainsi que M. Samuel Vézina pour la révision linguistique.

soulevra le risque de pénuries de main-d'œuvre. À la suite de l'augmentation remarquable de la longévité, les gens passeront plus de temps que jamais dans la retraite. Ces trois tendances démographiques arriveront de façon quasi simultanée, de sorte que le rapport des retraités vis-à-vis la population active augmentera en flèche. Par conséquent, la pression financière sur le système de sécurité financière à la retraite s'accroîtra de façon considérable. Jusqu'à maintenant, ce système a connu un grand succès dans la protection du revenu à la retraite en permettant aux personnes âgées d'aujourd'hui de constituer les générations les plus à l'aise à la retraite de l'histoire. Cependant, sous les pressions mentionnées ci-dessus, ce système permet-il aux boomers d'être autant ou plus fortunés à la retraite que leurs parents?

D'autre part, les individus d'une grande cohorte, comme celle des boomers, sont plus susceptibles de se retrouver dans une situation difficile par rapport à tous les aspects de la vie : pour entrer à la garderie, pour décrocher un meilleur emploi, et pour accéder à des soins médicaux de qualité pendant la vieillesse. Easterlin (1987) a développé une théorie suggérant que les cohortes moins nombreuses, comme celles nées dans les années 1930, sont plus susceptibles de profiter de la bonne fortune économique et, généralement, d'avoir des familles relativement plus grandes. Par contre, les cohortes plus importantes tendent à avoir un succès économique moindre et, conséquemment, à avoir des familles plus petites. En effet, les membres des cohortes plus grandes font face à une compétition plus forte sur le marché du travail, autant lors du recrutement que lors de la promotion et de l'amélioration de l'état économique, leur capacité financière pour se préparer à la retraite s'en trouvant ainsi réduite (CBO, 1993). En terme d'effectifs et comme l'expression elle-même du « baby-boom » le suggère, la cohorte des baby-boomers constitue la cohorte de naissance la plus grande jamais

observée dans l'histoire. Il y a alors lieu de s'inquiéter sur leur pouvoir pour bien se préparer financièrement à la retraite. La préoccupation est renforcée par des faits et des informations diffusés dans la presse et les médias. D'abord, le taux d'emploi des boomers masculins québécois est, tout au long du parcours de la vie active, moins élevé que leurs pères au même âge (Laplante et Godin, 2003). Ensuite, le taux réel d'augmentation des salaires est négatif et moins élevé au Québec (-0,40%) que dans d'autres pays industriels, tels que les États-Unis (1,40%), la France (1,30%), le Royaume-Uni (1,50%) et la Finlande (1,59%), pour la période de 1993 à 2002 (RRQ, 2004). C'est au courant de cette décennie que les boomers se trouvent aux âges approchant de la retraite et durant laquelle ils devraient normalement épargner massivement en vue de leur retraite à venir. Et puis, selon une étude récente, un tiers des familles canadiennes, dont le membre jouant le rôle du soutien économique principal avait l'âge de 45 à 64 ans en 1999 (y compris les boomers nés en 1946-1954), n'auront peut-être pas épargné suffisamment pour leur retraite² (Statistique Canada, 2001).

Dans le but de clarifier les problèmes relatifs à ces préoccupations, de nombreuses études ont été faites aux États-Unis depuis le début des années 1990 (CBO, 2003). Néanmoins, peu de connaissances sur la situation québécoise à cet égard sont disponibles. Dans un appel d'offres pour des recherches portant sur « Les déterminants de la santé financière à la retraite », quatorze organismes gouvernementaux du Québec ont manifesté d'une même voix leurs préoccupations profondes sur « la qualité de vie des personnes qui prendront leur retraite dans les années à venir ».

² D'après cette étude, ces familles, considérant leurs avoirs actuels, ne pourraient pas remplacer à la retraite les deux tiers de leurs gains ou ne pourraient pas générer un revenu supérieur au Seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada.

La présente étude fait partie des efforts pour répondre aux besoins de recherche du gouvernement mentionnés ci-dessus, en participant à l'avancement des recherches en la matière, auxquelles les milieux académiques se sont beaucoup intéressés au cours de ces dernières années. À cette fin, la présente étude se consacre à l'examen des préparatifs financiers à la retraite des premiers baby-boomers québécois nés en 1946-1955, en comparant leur situation en matière de revenu et de patrimoine ainsi que d'adhésion aux programmes de pensions avec celle de leurs parents au même âge. La non-homogénéité ainsi que les catégories vulnérables des boomers en matière de revenu sont ensuite analysées. Le contexte démographique des premiers boomers pouvant agir sur l'adéquation financière à la retraite fait aussi objet de l'étude, en les comparant avec celles de leurs parents. L'objectif est double, puisqu'il vise à la fois de mettre en lumière l'adéquation ainsi que les catégories vulnérables potentielles, en ce qui a trait à la préparation financière à la retraite des premiers baby-boomers québécois qui prendront leur retraite d'ici une dizaine d'années.

1. Méthodologie et données

La comparaison intergénérationnelle constitue l'approche essentielle de la présente étude. Selon la théorie du cycle de vie, la richesse qui s'accumule durant la vie professionnelle d'un individu sert principalement à financer sa consommation à la retraite. Dans ce sens, plus la richesse d'un individu est bien accumulée avant la retraite, plus il est financièrement à l'aise à la retraite. Macroscopiquement, plus une génération se prépare mieux financièrement à la retraite, plus la santé financière des retraités de cette génération est assurée. En faisant la revue des études importantes publiées depuis 1993 sur la préparation financière à la retraite des baby-boomers aux États-Unis, une étude récente du CBO (Congressional Budget Office of the United

States) souligne que la comparaison intergénérationnelle constitue une des approches efficaces qui ont été appliquées pour mettre en lumière les perspectives financières des personnes âgées de demain. Cette méthode permet d'examiner l'expérience du cycle de vie des cohortes de naissance successives, afin que l'on puisse comparer l'état actuel des boomers avec celui de leurs parents au même âge et, de là, estimer la possibilité de la continuation à la retraite des différences observées.

Les profils du cycle de vie des cohortes sont tracés à partir des données des recensements quinquennaux de 1971 à 2001. À titre d'exemple, la cohorte de personnes nées en 1946-1950 a eu l'âge de 20-24 ans au recensement de 1971, l'âge de 25-29 ans au recensement de 1976, et 50-54 ans au recensement de 2001³, etc. On peut ainsi obtenir le profil du cycle de vie du revenu de la cohorte de 1946-1950 en reliant successivement les revenus observés chez le groupe d'âge de 20-24 en 1971, chez le groupe d'âge 25-29 ans en 1976, et chez le groupe d'âge de 50-54 en 2001, etc.

Les baby-boomers québécois sont en général identifiés comme étant la cohorte de personnes nées entre 1946 et 1965. Plus particulièrement, la présente étude examine la situation des premiers boomers nés en 1946-1955, afin de répondre au besoin de recherche des organisations gouvernementales qui sont préoccupés en premier lieu de la situation des personnes prenant la retraite dans les années à venir. De plus, ce choix d'objet de recherche permet une étude plus pertinente sur la préparation financière à la retraite de la population

³ On suit ici une convention répandue parmi les démographes. Par exemple, au moment du recensement de 2001, les personnes nées en 1946 ont en partie l'âge de 55 ans, et en d'autre partie, l'âge de 54 ans, alors que les démographes canadiens s'entendent entre eux pour qu'elles soient considérées ensemble comme les personnes âgées de 54 ans.

étudiée. Au recensement dernier soit celui de 2001, les premiers boomers à étudier (ceux nés en 1946-1955) ont eu l'âge de 45-54 ans, alors que les derniers boomers nés en 1956-1965 n'ont eu que l'âge de 35-44 ans, et sont donc moins proches de la retraite. L'étude de la préparation financière à la retraite des premiers boomers sera donc plus appropriée que celle sur tous les boomers, compte tenu de l'achèvement de leur processus de préparation à la retraite. Cela constitue un avantage de la présente étude par rapport aux études américaines sur le même sujet, qui ont été menées au début des années 1990 qui, par manque de données, se sont limitées à l'étude sur la situation des boomers n'ayant que 25-44 ans (Easterlin *et al.*, 1993; CBO, 1993).

Au Québec, l'âge moyen à la maternité est d'environ 29,5 ans chez les cohortes nées en 1916-1925 (ISQ, 2004). De là, par souci de simplification, ces dernières seront considérées, dans la présente étude, comme les cohortes de parents des premiers boomers nés en 1946-1955, avec un intervalle d'âge moyen de 30 ans entre les deux générations. Toutefois, en fonction de la disponibilité des données, nous utilisons parfois une période de 25 ans comme l'intervalle d'âge moyen entre les premiers boomers et leurs parents⁴.

La préparation financière à la retraite est mesurée dans la présente étude par des variables sur le revenu, le patrimoine et l'adhésion aux programmes de pensions. L'analyse de la diversité de la préparation financière à la retraite des premiers boomers tient compte de la situation des sous-populations divisées par les variables socioéconomiques des recensements concernés. L'analyse du contexte démographique relative à l'adéquation financière à la retraite

⁴ Selon l'estimation de Martel, Légaré et Genest (1999), au Canada, les personnes nées entre 1920 et 1936 correspondent environ aux parents des baby-boomers nés entre 1946 et 1965. Ainsi, l'intervalle d'âge entre les deux générations est de 27,5 ans en moyenne.

comprend de son côté les variables sur l'espérance de vie, le nombre d'enfants, l'état matrimonial et le mode de cohabitation.

Les recensements de 1971 à 2001 constituent la principale source de données de la présente étude et fournissent les données sur le revenu, la propriété du logement, la fécondité, l'espérance de vie, l'état matrimonial ainsi que le mode de cohabitation. L'utilisation des données du recensement permet de faire des analyses croisées sur le revenu et d'éviter l'insuffisance de l'échantillon québécoise survenant lorsque l'on mène de telles analyses en appliquant les données des autres enquêtes. Le revenu réfère à l'année précédente du recensement et indique le revenu total avant l'impôt. L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1984 et l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999 fournissent de leur côté les données sur le patrimoine. Quant à la participation aux programmes de pensions, nous comptons sur les données administratives publiées, dont les données de base provenant de la Régie des rentes du Québec et du Ministère du revenu du Québec.

Vu l'objectif de la présente étude, nous ne faisons pas l'analyse par sexe du revenu, du patrimoine et de la protection en matière de pensions. La différence considérable du revenu individuel réel entre les hommes et les femmes a bien été documentée. Néanmoins, la présente étude vise à examiner l'impact du revenu sur le bien-être économique d'une personne au lieu du revenu réel de cette personne. À cette fin, nous allons introduire dans la section prochaine un indicateur intitulé « le revenu individuel ajusté » qui reflète en effet le bien-être économique de l'individu concerné. Avec cet indicateur, la différence du revenu entre les deux sexes est grandement réduite, parce que cet indicateur tient compte du partage des revenus parmi les

membres de la famille. À titre d'exemple, en utilisant cet indicateur, une femme inactive et son mari actif auront le même revenu. Cela reflète le fait que le bien-être économique dû au revenu familial est similaire pour cette femme et son mari. Dans ce cas, il n'est plus nécessaire de faire l'analyse du revenu par sexe. Dans cette même ligne de pensée, nous ne ferons pas de distinction par sexe pour faire l'analyse du patrimoine et de la protection offerte par les programmes de pensions, du fait que souvent, il y a partage familial de ces deux éléments.

Quant à l'analyse du contexte démographique, nous la faisons par sexe étant donné la tradition de la démographie à cette fin d'une part, et la disponibilité des données d'autre part.

2. Revenu

Le revenu est une variable clé dans l'évaluation de la préparation financière à la retraite. En général, il reflète à la fois la capacité de l'épargne économique en vue de la retraite des individus en âge de travailler, et leur capacité à accumuler de la richesse, laquelle constitue un des piliers du maintien de leur niveau de vie une fois retraité.

2.1 Définition du revenu individuel ajusté

Étant donné les objectifs de recherche, il n'est pas pertinent ici d'utiliser la mesure traditionnelle du revenu, à savoir le revenu individuel et le revenu familial. Dans le cadre de la présente étude, nous comptons tracer les profils du cycle de vie du revenu des cohortes et il est donc nécessaire de calculer le revenu d'une cohorte à divers âges donnés. Si on le fait à partir des revenus des familles dont le chef a un âge donné, une proportion considérable de personnes ayant cet âge, telles que celles qui ont cet âge mais qui habitent dans la famille dont le chef n'a

pas cet âge, sont éliminées. Par contre, si l'on utilise le revenu individuel, il ne reflète pas nécessairement le bien-être économique de cette personne, parce que le revenu est souvent partagé parmi les membres de la famille, et qu'il existe des économies d'échelle de la famille. De fait, une famille de six personnes ne nécessite pas le double du revenu d'une famille de trois personnes pour avoir le même niveau de vie. Cependant, l'objectif de la présente étude est justement d'examiner l'adéquation financière à la retraite dans le sens du bien-être économique. Par conséquent, il nous apparaît inadéquat d'utiliser les indicateurs de revenu individuel et de revenu familial.

Ainsi, en vue d'éviter ces limites, nous introduisons « le revenu individuel ajusté » qui est calculé à partir du revenu de la famille⁵, en divisant le revenu familial par la racine carrée de la taille de la famille plutôt que par la taille elle-même de la famille⁶. À titre d'exemple, pour une famille de 4 personnes qui dispose d'un revenu de 40000 dollars, la valeur du revenu individuel ajusté est, pour chaque membre de cette famille, de 20000 dollars ($40000/\sqrt{4}$) au lieu de 10000 dollars ($40000/4$). L'équivalence « racine carrée » est une approche communément utilisée (Yamada, 2002), bien qu'elle soit arbitraire.

Cette mesure rend possible la comparaison pertinente du revenu des générations et permet donc de situer la santé financière des premiers boomers. D'une part, une telle mesure est appropriée pour l'analyse du bien-être économique (Atkinson et Smeeding, 1996; Yamada,

⁵ Étant donné qu'à certains recensements on observe une non-disponibilité des données sur le revenu de la famille, nous utilisons dans la présente étude le revenu du ménage comme substitutif. À noter que, à titre d'exemple, au recensement de 2001, 94,4% de la population québécoise ayant 15 ans ou plus habitent seules ou dans le ménage qui est en effet une famille. Pour eux, leur revenu du ménage est en effet aussi leur revenu de la famille.

⁶ Il se peut en conséquence que le revenu individuel ajusté d'une personne comprenne le revenu perçu par d'autres membres de sa famille. Il est important d'en tenir compte en interprétant les résultats de l'analyse.

2002) comme la nôtre, parce qu'il tient compte à la fois du partage des revenus à l'intérieur de la famille et des économies d'échelle de la famille. D'autre part, avec cette mesure, nous pouvons tracer le profil du cycle de vie du revenu des cohortes, en ayant le revenu individuel ajusté pour toutes les personnes.

2.2 Revenu des premiers boomers et de leurs parents

À l'encontre de la vision négative répandue sur la préparation financière à la retraite des baby-boomers, la présente étude révèle que, à l'âge de 45-54 ans, les premiers boomers ont eu en moyenne un revenu considérablement plus élevé que leurs parents au même âge. Le revenu⁷ des boomers nés en 1946-1950 a atteint 37,0 milliers de dollars par personne à l'âge de 50-54 ans. En comparaison, chez les individus appartenant à la cohorte de leurs parents, soit celle née en 1916-1920, leur revenu n'a été que de 22,8 milliers de dollars par personne au même âge. Quant aux boomers nés en 1951-1955, ils ont eu un revenu de 35,5 milliers de dollars par personne à l'âge de 45-49 ans, ce qui est plus élevé que le revenu de la cohorte de leurs parents nés en 1921-1925 au même âge, étant de 22,3 milliers de dollars par personne (*figure 1*).

Insérer la figure 1 ici.

De plus, nos résultats suggèrent que l'avantage du revenu des premiers boomers par rapport à leurs parents au même âge existe probablement chez tous les groupes d'âge actifs, et pas seulement à l'âge de 45-54 ans. Parce que les données sont incomplètes, nous ne pouvons pas comparer directement le revenu des premiers boomers avec celui de leurs parents à tous les âges actifs. Toutefois, la tendance donnée par le phénomène tout au long du cycle de vie nous

⁷ Le revenu est mesuré par la médiane du revenu individuel ajusté, en dollars constants de 2000, dans la présente section, sauf mention contraire.

amène à penser de la sorte (*figure 1*). D'abord, nous constatons dans la figure 1 que, en général, à travers le cycle de vie, le revenu augmente avec l'âge jusqu'à la cinquantaine puis diminue ensuite. En outre, les premiers boomers ont perçu un revenu de 23 milliers de dollars par personne quand ils avaient l'âge de 20-24 ans, alors que leurs parents ont atteint ce même niveau de revenu seulement à l'âge de 45-54 ans. Et puis, le revenu des boomers nés en 1951-1955 a atteint 30,6 milliers de dollars à l'âge de 40-44 ans, et a augmenté encore après ce groupe d'âge surpassant le niveau maximum de revenu de la cohorte de leurs parents nés en 1921-1925, étant de 29,4 milliers de dollars par personne à l'âge de 55-59 ans. La même comparaison concernant le maximum du revenu peut être également faite chez les boomers nés en 1946-1950 et leurs parents nés en 1916-1920. Compte tenu de l'ensemble de ces constatations et de celle mentionnée un peu plus haut concernant l'âge de 45-54 ans, il convient de déduire que, probablement, les premiers boomers ont eu en moyenne un revenu plus élevé que leurs parents, et ce, à chaque moment de leur vie active.

Maintenant, à quel point le revenu des premiers boomers est-il plus élevé que celui de leurs parents? En termes de revenu individuel ajusté, la réponse est à peu près de 60%. Ce chiffre résulte de la comparaison des revenus de la cohorte de 1946-1955 et de la cohorte de 1916-1925 à l'âge de 45-54 ans (*figure 2*). La différence est un peu plus grande pour les boomers nés en 1946-1950 (61,6%) que pour les boomers nés un peu plus tard en 1951-1955 (58,9%). Cela signifie que la croissance de l'amélioration s'est un peu ralentie à mesure que les premiers boomers ont franchi successivement le cap de la cinquantaine.

Insérer la figure 2 ici.

La différence de revenu observée ici entre les premiers boomers et leurs parents est plausible. Pendant la même période de 1970 à 2000, le PIB réel par habitant a augmenté de 74% au Québec, alors que le revenu personnel par habitant a augmenté de 117% dans l'ensemble de la population⁸. Ainsi, en tant qu'une partie de la population, les premiers boomers ont profité de la croissance économique et de l'augmentation du revenu durant cette période. De plus, la différence observée par nous au Québec (60%) est proche de celle observée aux États-Unis (67%) (Easterlin *et al.*, 1993).

Les données sur le revenu ici sont pour le revenu avant impôt. Si le taux d'imposition est plus élevé pour les premiers boomers que pour leurs parents, l'avantage du revenu des premiers boomers serait modérément réduit. Selon l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), le rapport du revenu après impôt au revenu avant impôt a diminué de 0,86 en 1973 à 0,77 en 1997, chez les familles de recensement dont le chef avait l'âge de 45-54 ans. À supposer que le taux d'imposition sur les personnes âgées de 45-54 ans évolue dans cette proportion pendant la période de 1970 à 2000⁹, l'avantage de 60% des premiers boomers par rapport à leurs parents en fonction du revenu avant impôt serait réduit à 54% en fonction du revenu après impôt.

La différence observée permet de croire que les premiers boomers auront un revenu de retraite meilleur que leurs parents. Des chercheurs américains ont argumenté, du point de vue du cycle de vie, que l'avantage du revenu des boomers par rapport à leurs parents, observé à l'âge de 25-44 ans, pourrait se maintenir à la retraite (Easterlin *et al.*, 1993; CBO, 1993). Quant à la présente étude, nos résultats résultent de l'examen de la situation des premiers boomers au cours

⁸ Selon le calcul des auteurs à partir des données du recensement et de celles de l'Institut de la statistique du Québec. Les revenus comparés sont en dollars constants de 2000.

⁹ Les données ne sont pas disponibles pour la période de 1970 à 2000.

de toute la période active, et plus particulièrement à l'âge de 45-54 ans, soit vers la fin de la vie active. Donc, nous pouvons compter, avec plus de certitude, sur nos résultats pour prévoir que l'état financier des premiers boomers québécois à la retraite sera meilleur que celui de leurs parents.

Entre 45 et 54 ans, le revenu des premiers boomers a certes été nettement supérieur à celui de leurs parents, mais de façon beaucoup moins marquée par rapport aux générations précédentes, soit celles de 1926 à 1945 (*figure 2*). L'origine de ce phénomène s'explique entre autre sans doute par les conditions économiques favorables pour les cohortes de 1936-1945 et les conditions économiques défavorables pour les cohortes de 1916-1925, où la vie active des unes a concordé avec des périodes incroyables de prospérité, alors que celle des autres fut marquée par la crise économique et la Seconde Guerre Mondiale.

3. Patrimoine

À la différence de l'approche traditionnelle qui ne tient compte que du revenu, la présente étude examine la préparation financière à la retraite des futures personnes âgées, en tenant compte, non seulement de leur revenu, mais également de leur richesse accumulée. En effet, non seulement la richesse accumulée est un indicateur important de l'état de la préparation financière à la retraite, mais elle fait également de plus en plus partie intégrante des ressources financières des retraités.

3.1 Logement

Est-ce que l'avantage, observé un peu plus haut, du revenu des premiers boomers par rapport à leurs parents est reflété sur la différence du patrimoine? Pour répondre à cette question, nous examinons d'abord la propriété du logement des premiers boomers.

La figure 3 présente le profil du cycle de vie de la propriété du logement des générations nées durant la période de 1916 à 1955. On constate en premier lieu que, chez les générations nées avant 1941, la proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage a augmenté considérablement d'une génération à l'autre, alors que chez les générations nées entre 1941 et 1955, la proportion a eu tendance à diminuer légèrement par génération. En conséquence, il est raisonnable d'estimer que, en général, la proportion serait plus élevée chez les premiers boomers que chez leurs parents au même âge (*figure 3*).

Insérer la figure 3 ici.

Plus précisément, nous estimons, en terme de la proportion mentionnée ci-dessus, que, à l'âge de 45-54 ans, les boomers nés en 1946-1950 ont eu un avantage de la propriété du logement de 18% environ par rapport à leurs parents nés en 1916-1920, et que ceux nés en 1951-1955 ont profité d'un avantage de 10% environ par rapport à leurs parents nés en 1921-1925. Voici la méthode utilisée pour effectuer ces estimations. Étant donné que la proportion¹⁰ des boomers à l'âge de 45-54 ans est connue, nous arrivons à faire l'estimation de l'avantage mentionné en projetant la proportion de leurs parents au même âge à partir des données connues. À cette fin, nous supposons que la proportion des parents évolue entre l'âge de 45 et 59 ans en

¹⁰ Dans la présente section, la proportion signifie celle des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage.

fonction des mêmes taux de changement connus des autres générations aux mêmes âges (*figure 3*). Cette estimation est argumentée par le fait que, selon le recensement, la proportion de chefs de ménage, âgés entre 45 et 54 ans, propriétaires de leur logement a été de 14% plus élevé chez les premiers boomers en 2001 que chez leurs parents en 1971.

Pourquoi l'avantage des premiers boomers par rapport à leurs parents est moins considérable en matière de logement (10-18%) que de revenu (60% environ)? Nous proposons l'hypothèse que cette différence est en partie attribuable à la hausse du prix du logement. À titre d'exemple, l'indice des prix des logements neufs a grimpé de 102% à Montréal et de 89% à Québec pendant la période allant de 1981 à 2001 (ISQ, 2004).

Est-ce que l'avantage de la propriété de leur logement pour les premiers boomers à l'âge de 45-54 ans par rapport à leurs parents sera susceptible d'être maintenu jusqu'à la retraite? La tendance suggère une réponse affirmative à cette question. Dans la figure 3, le fait que les courbes des cohortes se croisent rarement signifie que, en général, plus la proportion de propriétaires du logement est élevée aux âges jeunes, plus la proportion est élevée aux âges plus avancés, pour une génération donnée. À noter plus particulièrement que l'avantage observé ici est intervenu à l'âge de 45-54 ans, soit à des individus qui sont déjà proches de la retraite.

L'avantage observé en ce qui a trait au logement est un autre signe important que les premiers boomers seraient financièrement plus à l'aise à la retraite que leurs parents. D'une part, le logement est généralement la richesse la plus importante d'autant plus que la dépense en logement constitue la principale dépense de consommation des ménages (Chawla et Pold, 2003;

ISQ, 2004). Non seulement la propriété du logement reflète le niveau du revenu, mais également la capacité et la préférence des épargnes en vue de la retraite de la population en âge de travailler. D'autre part, chez les retraités, on observe que ceux qui habitent dans leur propre maison sont dans un meilleur état financier et s'exposent moins au risque de pauvreté que les autres. Selon le recensement de 2001, parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, la médiane du revenu individuel ajusté était de 47% plus élevé chez les personnes habitant dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage que chez les personnes habitant dans les ménages dont la maison est louée, alors que la proportion des personnes vivant sous le Seuil de faible revenu (SFR) a été 64% moins élevé chez les premiers que chez les derniers. Cette tendance est remarquée pour l'ensemble des personnes âgées quels que soient leur âge.

3.2 Patrimoine proprement dit

La comparaison intergénérationnelle du patrimoine proprement dit est plus difficile, parce que les données historiques sur le patrimoine sont rarement disponibles d'une part, et que leur comparabilité est souvent très incertaine d'autre part. Heureusement, pour la première fois, l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1984 et l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999, rendent possible une telle comparaison intergénérationnelle du patrimoine au Québec, puisqu'elles sont toutes deux conduites par le même organisme statistique (Statistique Canada) et sont organisées de façon à recueillir les données comparables portant sur les revenus, les actifs et les dettes.

Le patrimoine constitue en fait le total de l'actif moins le total de la dette¹¹. Du fait qu'il n'y ait que deux observations, nous ne sommes pas en mesure de tracer les profils complets du cycle de vie des générations en matière de patrimoine tel que nous l'avons fait en matière de revenu et de logement un peu plus haut. Toutefois, avec les données fournies par les deux enquêtes mentionnées précédemment, une estimation approximative de cet élément peut être effectuée (*figure 4*).

Insérer la figure 4 ici.

Selon cette estimation, si les premiers boomers prennent en moyenne leur retraite à l'âge de 61 ans, soit l'âge effectif de la retraite observé ces dernières années, leur patrimoine accumulé avant la retraite serait un peu plus élevé que celui de leurs parents au même âge. S'ils reportent leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans en moyenne, leur avantage du patrimoine à l'âge de 65 ans serait encore plus grand par rapport à leurs parents au même âge.

Il est probable que, en réalité, l'amélioration du patrimoine des premiers boomers par rapport à leurs parents soit plus considérable que ce que l'on constate ci-dessus. Le concept du patrimoine adopté dans la présente étude est fondé sur l'actif négociable sur lequel des familles exercent un contrôle direct. Ainsi, il ne comprend pas l'épargne dans les régimes privés de

¹¹ Le total de l'actif est le total de l'actif financier plus le total de l'actif non financier. En fonction de la définition de l'enquête, le total de l'actif financier est la somme des liquidités, de l'épargne enregistrée, de la valeur des actions et des fonds communs de placement ainsi que d'autres éléments d'actif financier. Le total de l'actif non financier est la somme de la valeur marchande de la résidence occupée par le propriétaire, des biens commerciaux, des véhicules et de tous autres éléments d'actif non financier, y compris les biens immobiliers autres que la maison. Quant à la dette totale, elle comprend la dette hypothécaire sur la maison, les prêts étudiants et toute autre dette (Chawla et Pold, 2003).

retraite mis sur pied par les employeurs¹². En effet, ces régimes constituent une sorte d'épargne en vue de la retraite, de laquelle l'on pourra profiter, au moment de la retraite, en touchant la prestation des régimes de pensions. Si l'on ajoute cette épargne au patrimoine, la moyenne du patrimoine en 1999 des premiers boomers augmente de 31,1%¹³. Dans la section prochaine, on va constater que l'épargne des premiers boomers dans les régimes privés de retraite (RPR) serait plus grande que celle de leurs parents. En conséquence, étant donné l'épargne en vue de la retraite mentionnée ci-dessus, il nous apparaît plus certain que les premiers boomers auraient accumulé plus de richesse avant leur retraite que leurs parents au même âge. Cependant, il nous est impossible de préciser quantitativement cet avantage par manque de données pertinentes.

4. Protection en matière de pensions

Le système québécois de sécurité du revenu à la retraite est composé de trois piliers : le premier comporte les régimes de pension de vieillesse et de supplément de revenu garanti administrés par le gouvernement fédéral; le second pilier renvoie au régime public d'assurance basé sur les gains du travail, d'où le Régime des rentes du Québec (RRQ); tandis que le troisième porte sur les véhicules privés de retraite, regroupant principalement les régimes privés de retraite (RPR) offerts par les employeurs et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Ces deux derniers régimes jouent un rôle de plus en plus important dans la sécurité du revenu à la retraite, leur part au sein du revenu total des personnes âgées de 65 ans et plus ayant

¹² Il ne comprend pas non plus les fonds enregistrés de revenu de retraite ni les rentes. Nous ne tenons néanmoins pas compte de ces deux derniers éléments du fait qu'ils ne revêtent pas une importance significative, le patrimoine en 1999 des premiers boomers n'augmentant que de 0,1% et 0,5% si l'on les y ajoute. De plus, rien ne porte à croire que les premiers boomers possèdent moins de ces deux épargnes que leurs parents.

¹³ Étant donné que les données sur l'épargne dans les régimes de pension d'employeurs n'ont pas été recueillies dans l'enquête de 1984, on ne peut pas comparer directement cette épargne entre les deux générations concernées.

augmenté de 10,9% à 20,3% pour le deuxième pilier et de 12,2% à 29,0% pour le troisième, au cours de la période allant de 1981 à 2000 (Gauthier *et al.*, 2004).

La présente section examine la préparation financière à la retraite des premiers boomers en vérifiant leur adhésion aux RRQ, REER et RCR, soient la protection offerte par les deux derniers piliers du système de sécurité du revenu à la retraite. Quant à la protection offerte par le premier pilier, elle ne fait pas l'objet de notre évaluation de la préparation financière à la retraite des premiers boomers, parce que, en principe, c'est le gouvernement, et non pas les individus, qui en est responsable.

4.1 Adhésion au Régime des rentes du Québec (RRQ)

Les profils du cycle de vie des générations en matière de taux de participation au RRQ démontrent que l'adhésion au RRQ est significativement meilleure chez les premiers boomers que chez toutes les générations précédentes, y compris leurs parents. D'une part, le taux de participation s'est amélioré d'une génération à l'autre. Il est en effet plus élevé chez les premiers boomers que chez les générations précédentes au même âge. À l'âge de 45-49 ans, le taux de participation des boomers nés en 1951-1955 a atteint 77,8%, ce qui constitue un pourcentage supérieur à celui de leurs parents nés en 1921-1925 au même âge, se situant autour 56,1%. De même, le taux de participation des boomers nés en 1946-1950 à l'âge de 50-54 ans a été plus élevé (73,1%) que celui de leurs parents nés en 1916-1920 au même âge (54,7%). D'autre part,

la plupart des premiers boomers ont cotisé au RRQ à partir de leur vingtaine, alors que leurs parents l'ont fait seulement à partir de la cinquantaine¹⁴ (*figure 5*).

Insérer la figure 5 ici.

L'avantage des premiers boomers en matière de cotisation au RRQ en âge de travailler annonce une meilleure performance de leur part en matière de prestation au RRQ à la retraite. De fait, une étude prospective récente le témoigne. Par exemple, la proportion des bénéficiaires d'une rente de retraite du RRQ a été de 69% en 1989 chez les parents de cohorte de 1924 ayant l'âge de 65 ans (RRQ, 1990; BDLC, 2004), alors qu'on prévoit en 2015 que cette proportion atteigne jusqu'à 94% chez les boomers de cohorte de 1950 au même âge. Du côté du niveau de prestation, en termes de rente moyenne en proportion du maximum des gains admissibles (MGA), il augmenterait légèrement de 45% en 1998 à 50% en 2015 chez les bénéficiaires âgés de 65 ans¹⁵ (Rochon, 2001).

4.2 Adhésion aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

La loi permettant la constitution des régimes enregistrés d'épargne-retraite date de 1957. C'est toutefois à partir de 1991, à la suite de modifications apportées aux règles fiscales ayant pour but d'encourager les épargnes en vue de la retraite, que les contributions aux REER ont augmenté considérablement (Gauthier *et al.*, 2004). Étant donné le manque des données sur les REER collectifs, lesquels sont apparus récemment, nous nous concentrerons dans la présente section sur les REER individuels.

¹⁴ La Régie des rentes du Québec (RRQ) a été mise en œuvre en 1966, alors que la figure 5 ne montre les données qu'à partir de 1970, date où elles ont commencé à être disponibles. Donc, la figure reflète à peu près les profils complets du cycle de vie des générations.

¹⁵ La projection présentée ici pour l'année 2015 est le résultat obtenu selon l'hypothèse de taux d'emploi à la hausse, hypothèse qui a été retenue par la Régie des rentes du Québec (Rochon, 2001).

La figure 6 révèle quelques informations sur la participation des diverses générations à ces régimes. De façon très évidente, on s'aperçoit, en analysant cette figure, que plus les cohortes sont jeunes, plus elles sont nombreuses à participer aux REER. De fait, à âge égal, on voit bien que les individus de chaque cohorte ont épargné toujours davantage que ceux de la cohorte antérieure. Cependant, une tendance bien claire montre que le taux de participation atteint son maximum à un âge toujours plus précoce plus la génération est jeune. Le sommet des courbes paraboliques ainsi formées se trouve effectivement toujours plus élevé plus la cohorte est jeune, mais également aussi toujours un peu plus vers la gauche, soit situé à des âges plus jeunes. Il est à noter que, pour les âges au-delà de 60 ans, la superposition des courbes n'est toutefois pas vérifiée à chaque fois. Quoi qu'il en soit, on réalise facilement que le taux de participation aux REER s'est amélioré significativement d'une génération à l'autre et, la situation des premiers boomers a été considérablement meilleure que celle des autres générations, y compris leurs parents. Autrement dit, par rapport à d'autres générations, non seulement les premiers boomers ont eu le taux de participation plus élevé au même âge, mais également, ils ont épargné en vue de leur retraite au moyen de REER durant une période plus longue. De là, il est aisé de prévoir que les premiers boomers pourront compter davantage sur le revenu des REER à leur retraite, que ne le font leurs parents ainsi que les autres générations qui leurs sont antérieures.

Insérer la figure 6 ici.

4.3 Adhésion aux régimes privés de retraite (RPR)

Les régimes privés de retraite (RPR) désignent ici tous les régimes enregistrés de retraite mis sur pied par les employeurs ou les syndicats, à l'exception des REER collectifs et des REER individuels.

Contrairement aux REER, la participation aux RPR ne s'est pas clairement améliorée d'une génération à l'autre. Chez les boomers nés en 1951-1955, par exemple, le taux de participation a diminué à partir du moment où ils ont atteint l'âge de 35 ans. Si la tendance de cette diminution se maintient, le taux de participation des boomers de cette génération ne serait qu'un peu plus élevé, à l'âge de 50-59 ans, que le taux de leurs parents nés en 1921-1925 au même âge (*figure 7*).

Insérer la figure 7 ici.

Ce portrait générationnel reflète le développement des RPR durant ces dernières décennies. Le taux de participation aux RPR, en fonction de la population active, a augmenté légèrement de 35,7% en 1971 à 39,3% en 1990. Il a ensuite diminué de façon importante pour atteindre 34,6% en 2000. En ce qui a trait aux causes de cette baisse, on note tout de suite le déplacement de l'emploi vers des secteurs, où la participation à des RPR est faible, ainsi que la diminution du taux de syndicalisation chez les jeunes (Gauthier *et al.*, 2004).

Bien que le taux de participation des premiers boomers ne soit pas considérablement plus élevé, le rôle qu'aurait à joué les RPR dans le financement de la retraite des premiers boomers

serait plus important que dans le cas de leurs parents. Cela est attribuable, d'une part, au fait que les premiers boomers auront, en général, cotisé aux RPR pour une période plus longue que leurs parents, étant donné la mise en place des régimes. Et d'autre part, la moyenne de la cotisation par personne a augmenté avec le temps, allant de 2986 dollars en 1971-1979, à 3416 dollars en 1980-1989 et à 3569 dollars en 1990-1996¹⁶ (RRQ, 2002). Cela signifie donc que le montant annuel de cotisation serait en général plus élevé chez les premiers boomers que pour leurs parents.

En conséquence, il est aisé de prévoir que les premiers boomers pourraient profiter davantage, à leur retraite, du revenu des RPR que ne le font leurs parents. Cependant, l'avantage en matière de RPR ne serait pas aussi considérable que cela peut être le cas du RRQ et des REER.

5. Les catégories vulnérables

Les sections précédentes démontrent que, dans l'ensemble, les premiers boomers ont fait mieux que leurs parents, comme adultes, tant en matière de revenu et de patrimoine que d'adhésion aux programmes de pensions. On pourrait donc penser qu'ils profiteront d'une retraite mieux financée. Cependant, il semblerait que cette affirmation ne soit pas vraie pour tout le groupe des premiers boomers, et la présente section permettra de révéler le fait que celui-ci n'est pas homogène. De fait, l'avantage mentionné précédemment des premiers boomers sur leurs parents semble dans les faits, pour certains d'entre eux, se révéler plus maigre qu'on

¹⁶ Les trois chiffres ici sont toujours en dollars constants de 1996.

pourrait le prévoir. Certains d'entre eux constituent par le fait même des catégories plus vulnérables par rapport à leur avenir.

Le problème relatif aux catégories vulnérables en matière de préparation financière à la retraite des futurs retraités a suscité une attention particulière des chercheurs et décideurs politiques au cours des dernières années (OCDE, 2001). Toutefois, il n'y a pas, jusqu'à maintenant, de concept de la vulnérabilité qui est accepté et bien défini. Dans la présente étude, nous proposons une approche comparative. Pour identifier les catégories vulnérables parmi les premiers boomers, nous calculons d'abord trois indicateurs financiers pour tous les groupes socioéconomiques des premiers boomers. La découpe de ces groupes est faite en fonction des 12 variables socioéconomiques du recensement de 2001 respectivement. Nous comparons ensuite, pour chaque groupe, les trois indicateurs en 2001 avec ceux de leurs homologues en 1981 (*annexe 1*). Du fait que, parmi les groupes socioéconomiques, le taux de faible revenu et la proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage soient en corrélation étroite avec la médiane du revenu¹⁷, nous adoptons cette dernière comme la variable clé, c'est-à-dire à partir de laquelle nous identifions les catégories vulnérables parmi les groupes socioéconomiques.

La médiane du revenu des premiers boomers a été de 36157 dollars par personne quand ils avaient l'âge de 45-54 ans en 2001, ce qui était de 13,0% plus élevé que celle des personnes du même âge en 1981. Cela signifie une amélioration des premiers boomers, dans l'ensemble, par rapport aux générations nées 20 années avant eux.

¹⁷ En fonction des données présentées dans l'annexe 1, on a des coefficients de corrélation élevés entre les variables i et e (-0,85); j et f (-0,93); m et e (+0,63); n et f (+0,71) respectivement.

Néanmoins, si l'on fait un examen à l'intérieur des premiers boomers en fonction de leurs caractères socioéconomiques, on constate que, en 2001, certains groupes socioéconomiques parmi eux ont eu un revenu beaucoup moins élevé que la moyenne de tous premiers boomers (*figure 8*), et, encore pire, leur revenu s'est détérioré significativement par rapport aux personnes de même catégorie du même âge en 1981¹⁸ (*figure 9*).

Insérer la figure 8 et la figure 9 ici

Dans la présente étude, les groupes socioéconomiques des premiers boomers qui répondent à la fois à ces deux critères sont identifiés comme les catégories vulnérables potentielles. Il s'agit en effet des huit groupes socioéconomiques¹⁹ de type I-1, qui sont listés comme suit en fonction de la vulnérabilité mesurée par la variable *e* (annexe 1), de haute vulnérabilité à faible : (1) les personnes inactives; (2) les personnes vivant dans une famille de 6 personnes ou plus; (3) les immigrants; (4) les célibataires; (5) les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais; (6) les personnes habitant dans un logement loué; (7) les chômeurs et (8) les personnes n'ayant aucun grade, diplôme ou certificat. Plus particulièrement, la situation des immigrants en chômage et des immigrants qui ont immigré à l'âge de 35 ans ou plus est encore plus préoccupante. Non seulement leur revenu en 2001 a été considérablement inférieur à la moyenne de tous premiers boomers, mais également à celui de leurs homologues en 1981 (*annexe 1*).

¹⁸ Cela correspond respectivement aux critères $f < 0$ et $e < 0$ dans l'annexe 1.

¹⁹ Les femmes ne sont pas identifiées ici comme une catégorie vulnérable. Il en résulte du choix de l'indicateur « le revenu individuel ajusté ». On peut se référer aux sections § 1 et § 2 à propos de ce choix. En réalité, étant donné le partage des revenus et du patrimoine à l'intérieur de la famille, la différence entre l'ensemble des hommes et l'ensemble des femmes en matière de bien-être économique dû à ces deux éléments n'est pas nécessairement considérable. De ce côté, on peut constater dans l'annexe 1 que, par exemple, il n'y a en 2001 qu'une différence de 2,2% entre la médiane du revenu individuel ajusté des boomers féminines âgées de 45-54 ans et celle de toute la population au même âge.

Les deux autres indicateurs, à savoir le taux de faible revenu et la proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage témoignent aussi la vulnérabilité de ces catégories socioéconomiques (*annexe I*).

Si la tendance actuelle se maintient, non seulement de nombreux boomers appartenant à ces catégories socioéconomiques seront susceptibles, à leur retraite, de faire face à un niveau de vie moins élevé que la moyenne de leur propre génération, mais également moins élevé que celui de leurs homologues nés 20 années avant eux.

6. Contexte démographique

Des chercheurs américains ont démontré que le succès des boomers dans l'amélioration de la situation économique en âge de travailler par rapport à leurs parents est dû en grande partie à leurs décisions démographiques, à savoir, par exemple, de retarder le moment du mariage, de demeurer célibataire, d'avoir moins d'enfants, de ne pas avoir d'enfant du tout et de combiner le soutien des enfants et le travail des femmes (Easterlin *et al.*, 1993). Dans la section suivante, nous allons révéler que, au Québec, le contexte démographique, auquel ont été soumis les premiers boomers, est bien différent de celui de leurs parents. Non seulement les facteurs démographiques peuvent agir sur l'efficacité de la préparation financière à la retraite en âge de travailler, comme l'ont démontré les chercheurs américains, mais ils peuvent également influencer l'adéquation financière à la retraite. Nous nous concentrerons d'ailleurs sur ce dernier type d'impact.

6.1 Impact de la baisse de la mortalité

Les boomers québécois, comme leurs parents, vivent dans une époque de « révolution démographique » (Piché et Le Bourdais *et al.*, 2003). En premier lieu, à la suite de la baisse remarquable de la mortalité, l'espérance de vie à la naissance a augmenté au Québec de façon spectaculaire de 45,0 ans en 1901, à 64,5 ans en 1950 et à 76,0 ans en 2000 chez les hommes et, pour les mêmes années, de 47,7 à 68,5 à 82,0 ans chez les femmes (Bourbeau, Légaré et Émond, 1997; BDLC, 2004). En conséquence, les boomers pourraient espérer vivre plus longtemps que toutes les générations précédentes dans l'histoire.

Dans le but d'estimer la durée moyenne de la retraite des premiers boomers et celle de leurs parents, nous supposons que les âges moyens à la retraite soient identiques entre les deux générations en question, et qu'ils correspondent à ceux observés en 1994-1999, à savoir 61 ans chez les hommes et 59 ans chez les femmes²⁰ (Gauthier *et al.*, 2004). Nous comparons ensuite les espérances de vie à ces âges de la retraite en 2010 et en 1980 pour représenter de façon approximative le nombre d'années passées à la retraite des premiers boomers nés autour de l'année 1950 et de leurs parents nés autour de l'année 1920.

Grâce à cette approche, on constate que l'espérance de vie à l'âge de 61 ans (E_{61}) des hommes a augmenté de 16,4 années en 1980 à 17,6 années en 1990 et à 19,3 années en 2000, alors que l'espérance de vie à l'âge de 59 ans (E_{59}) des femmes a augmenté de 22,9 années en 1980 à 24,4 années en 1990 et à 25,5 années en 2000 (Bourbeau, Légaré et Émond, 1997; BDLC, 2004). À supposer que la tendance observée dans les années 1990 se maintienne, ces

²⁰ Cette hypothèse est plausible parce que, selon une étude récente, l'augmentation de l'espérance de vie pourrait être le principal moteur de l'allongement de la période de la retraite au cours des prochaines années (Gauthier *et al.*, 2004).

deux indicateurs augmenteront à 21,0 ans et 26,6 ans en 2010 respectivement. On arrive ainsi à estimer que, selon les hypothèses émises ci-dessus, la durée moyenne de la retraite des premiers boomers masculins (21,0 années) serait de 4,6 années plus longue que celle de leurs pères (16,4 années), tandis que la durée moyenne des premiers boomers féminins (26,6 années) serait de 3,7 années plus longue que celle de leurs mères (22,9 années). En d'autres termes, la différence intergénérationnelle est de 28% chez les hommes et de 16% chez les femmes.

Cette différence signifie que, toutes choses étant égales par ailleurs, les premiers boomers masculins doivent disposer 28% de plus de ressources financières que leurs pères, alors que les premiers boomers féminins 16% de plus que leurs mères, pour avoir un niveau de vie similaire à la retraite. Autrement dit, l'avantage en matière de préparation financière à la retraite des premiers boomers révélé un peu plus haut serait réduit du fait qu'ils auront plus d'années à la retraite à supporter financièrement, par rapport à leurs parents.

6.2 Impact de la baisse de la fécondité

Une autre transition démographique remarquable est celle de la fécondité. Le contexte socioéconomique des baby-boomers féminins diffère énormément par rapport à celui de leurs mères, en particulier, en ce qui a trait à leur participation au marché du travail qui s'est avérée considérablement plus élevée, ce qui explique en partie une fécondité plus basse chez elles. La figure 10 démontre les effets de cette transition démographique sur la descendance finale des premiers boomers et de leurs parents. En moyenne, les boomers nés en 1946-1950 et en 1951-1955 ont mis au monde 1,80 et 1,63 enfants par femme respectivement, ce qui constitue des

niveaux considérablement moins élevés que les descendance finales de leurs parents nés en 1916-1920 et en 1921-1925, s'établissant à 3,53 et 3,54 enfants par femme respectivement.

Insérer la figure 10 ici.

En conséquence, les premiers boomers auront moins d'enfants survivants (ou n'en auront même aucun) quand ils prendront leur retraite. À titre d'exemple, la proportion des femmes sans enfant survivant atteindrait 23% chez les boomers féminines nées en 1946-1955 à l'âge de 65-74 ans en 2021 (Carrière *et al.*, 2004), comparativement à 14% pour les femmes nées en 1921-1930 au même âge, selon l'Enquête sociale générale de 1996.

6.3 Impact des transformations familiales

Non seulement les premiers boomers auront moins d'enfants autour d'eux, mais également ils seront moins susceptibles d'être mariés, à leur retraite. En effet, à n'importe quel groupe d'âge inférieur à 50 ans, la proportion des personnes non mariées actuellement²¹ a été toujours plus élevée chez les premiers boomers que chez leurs parents, selon les données observées jusqu'à maintenant. Et cette tendance semble indiquer que cette différence se maintiendra jusqu'à l'âge de la retraite (*figure 11*).

Insérer la figure 11 ici.

Par ailleurs, selon la projection de Carrière *et al.* (2004), la proportion des personnes vivant seules atteindrait 18% chez les hommes et 32% chez les femmes pour la génération des boomers nés en 1946-1955 en 2021, soit lorsqu'ils seront âgés de 65-74 ans. En comparaison,

²¹ Y compris célibataires - jamais marié(e)s, divorcé(e)s, séparé(e)s et veuf(ve)s.

cette proportion a été de 12,8% chez les hommes et de 32,2% chez les femmes pour la génération de leurs parents nés en 1916-1925 au même âge en 1991. Cela revient à dire que la proportion des personnes vivant seules à l'âge de 65-74 ans serait beaucoup plus élevée chez les premiers boomers masculins que chez leurs pères, alors que la situation serait similaire chez les femmes des deux générations comparées.

En ayant moins de membres familiaux, les premiers boomers devront disposer, lors de leur retraite, davantage de ressources financières afin d'obtenir les services de soins à domiciles, d'autres personnes que les membres de la famille. Encore une fois, une telle situation démographique réduirait l'avantage en matière de financement à la retraite des premiers boomers par rapport à leurs parents.

Conclusion

Les analyses intergénérationnelles sur le revenu, le patrimoine et l'adhésion aux programmes de pensions arrivent toutes à la même conclusion. Dans l'ensemble, les premiers baby-boomers, nés en 1946-1955, qui prendront leur retraite dans les années à venir, sont dans une meilleure situation de préparation financière à la retraite que leurs parents au même âge. En général, l'avantage économique, que les premiers boomers ont établi jusqu'à récemment, par rapport à leurs parents au même âge, est considérable, tant en matière de revenu, de logement que de protection offerte par les pensions. Quant au patrimoine accumulé avant la retraite, l'avantage des premiers boomers est significatif, bien qu'il ne puisse pas être précisé quantitativement par manque de données pertinentes. Il semble raisonnable de prévoir que ces avantages lors de la vie active se maintiendront de quelques manières jusqu'à la retraite, de telle

sorte que, en général, les premiers boomers seraient plus fortunés à la vieillesse par rapport à leurs parents.

Cependant, tous les premiers boomers ne partagent pas cet avantage manifeste. Si rien n'est fait par les politiques gouvernementales et d'interventions sociales et familiales pour améliorer la situation des groupes vulnérables, un certain nombre de premiers boomers s'exposeraient à un risque sérieux d'insécurité financière lors de leur retraite. En faisant des analyses croisées intergénérationnelles du revenu, la présente étude a identifié huit groupes socioéconomiques des premiers boomers comme des catégories vulnérables potentielles à cet égard. Un rapport de recherche de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indique que la protection des catégories vulnérables constitue un des grands défis auxquels sont confrontés les systèmes de revenus au moment de la retraite (OCDE, 2001). La présente étude l'a confirmé et l'a précisé en fonction de la situation du Québec.

Finalement, les premiers boomers, comme leurs parents, ont connu des transitions démographiques remarquables, de sorte que le contexte démographique dans lequel les premiers boomers passeront leur retraite sera bien différent de celui de leurs parents. Durant leur vie à la retraite, dont la durée sera considérablement plus longue, les premiers boomers auront en moyenne moins d'enfants survivants et seront plus susceptibles de vivre seuls. En exigeant des ressources financières supplémentaires à la retraite, ces facteurs démographiques auront tous pour effet de réduire l'avantage économique des premiers boomers par rapport à leurs parents, en ce qui concerne leur préparation financière à la retraite.

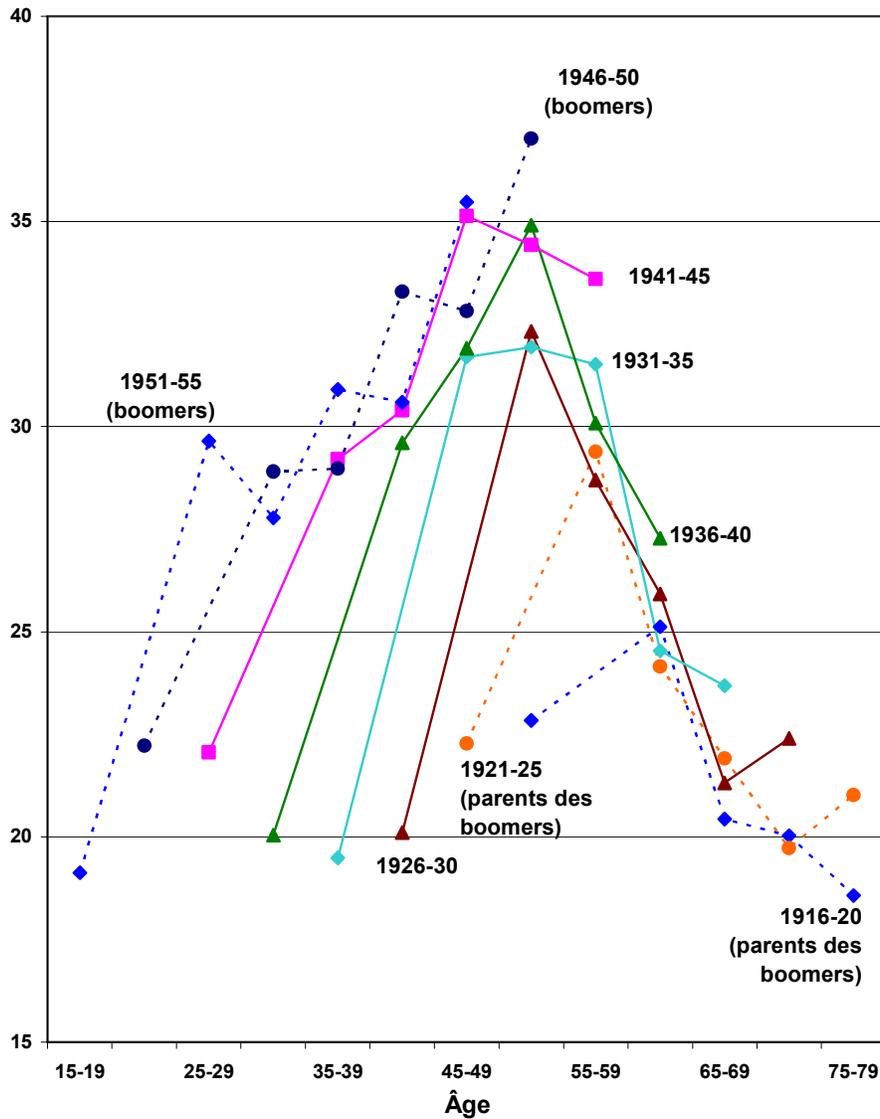
Bibliographie

- ATKINSON A. B., RAIWATER L. and SMEEDING T., 1996, « Income Distribution in OECD countries: Evidence from the Luxembourg Income Study », OECD, Social Policy Studies, No. 18.
- Base de données sur la longévité canadienne (BDLC), 2004, Université de Montréal, Département de démographie, www.demo.umontreal.ca.
- BOURBEAU R. J. LÉGARÉ. et V. ÉMOND, 1997, *Nouvelles tables de mortalité par génération au Canada et au Québec, 1801-1991*, Ottawa, Statistique Canada, numéro 91F0015MIF au catalogue.
- Bureau de la statistique du Québec (BSQ), 1983, *Démographie québécoise : passé, présent, perspectives*, BSQ.
- CARRIÈRE Y. *et al.*, 2004, « The Impact of Changing Family Structure on the Needs for Home Care Services in an Aging Society: The Canadian Case », paper presented at Population Association of America 2004 Annual Meeting.
- CHAWLA R. K. et POLD H., 2003, « Le patrimoine familial à travers les générations », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 4, No 10, version en ligne, Statistique Canada.
- Congressional Budget Office (CBO), 1993, *Baby Boomers in Retirement: An Early Perspective*, Washington D.C., Congress of the United States.
- Congressional Budget Office (CBO), 2003, *Baby Boomers' Retirement Prospects: An Overview*, Washington D.C., Congress of the United States.
- EASTERLIN R. A. *et al.*, 1993, « Will the Baby Boomers Be Less Well Off Than Their Parents? Income, Wealth, and Family Circumstances Over the Life Cycle in the United States », *Population and Development Review*, Vol. 19, No. 3.
- EASTERLIN R. A., 1987, *Birth and Fortune: The Impact of Numbers on Personal Welfare*, Chicago, University of Chicago Press.
- GAUTHIER H. *et al.*, 2004, *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, volume 1, Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2004, *la situation démographique au Québec, bilan 2004*, ISQ, www.stat.gouv.qc.ca.
- LANGIS G., 2002, *Revenu des retraités : aujourd'hui et demain*, Régie des rentes du Québec, www.rrq.gouv.qc.ca.

- LAPLANTE B. et GODIN J.-F., 2003, « La population active au XXe siècle : caractéristiques et perspectives », dans : PICHÉ V. et LE BOURDAIS C. (sous la direction de), *La démographie québécoise : enjeux du XXIe siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- MARTEL L., LÉGARÉ J. et GENEST A., 1999, « Quel mode de vie pour les parents vieillissants des baby-boomers? », dans : STONE L. O. (sous la direction de), *Succession de cohortes et conséquences du vieillissement de la population, une analyse et une revue internationales*, Ottawa, Statistique Canada.
- OCDE, 2001, *Vieillesse et revenus : les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, Paris, OCDE.
- PICHÉ V. et LE BOURDAIS C. (sous la direction de), 2003, *La démographie québécoise : enjeux du XXIe siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 1982, *Perspectives statistiques*, RRQ.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 1990, *Statistiques 1989*, RRQ.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 1999, *Statistiques 1998*, RRQ.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 2002, *Les régimes complémentaires de retraite au Québec – Statistiques 1996*, RRQ, www.rrq.gouv.qc.ca.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 2003, *Statistiques 2002*, RRQ.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 2004, *Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés*, RRQ, www.rrq.gouv.qc.ca.
- ROCHON M., 2001, « Dépendance financière et revenus de retraite des personnes âgées par génération et par sexe, au Québec », *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 30, No 1.
- Statistique Canada, 2001, « Les avoirs et les dettes des Canadiens : perspectives sur l'épargne au moyen des régimes de pension privés », Ottawa, Statistique Canada, No. 13-596 au catalogue.
- YAMADA A., 2002, « The Evolving Retirement Income Package: Trends in Adequacy and Equality in Nine OECD Countries », OECD, Labour Market and Social Policy Occasional Paper, No. 63.

Figure 1. - Médiane du revenu individuel ajusté : profil du cycle de vie des cohortes spécifiques, Québec

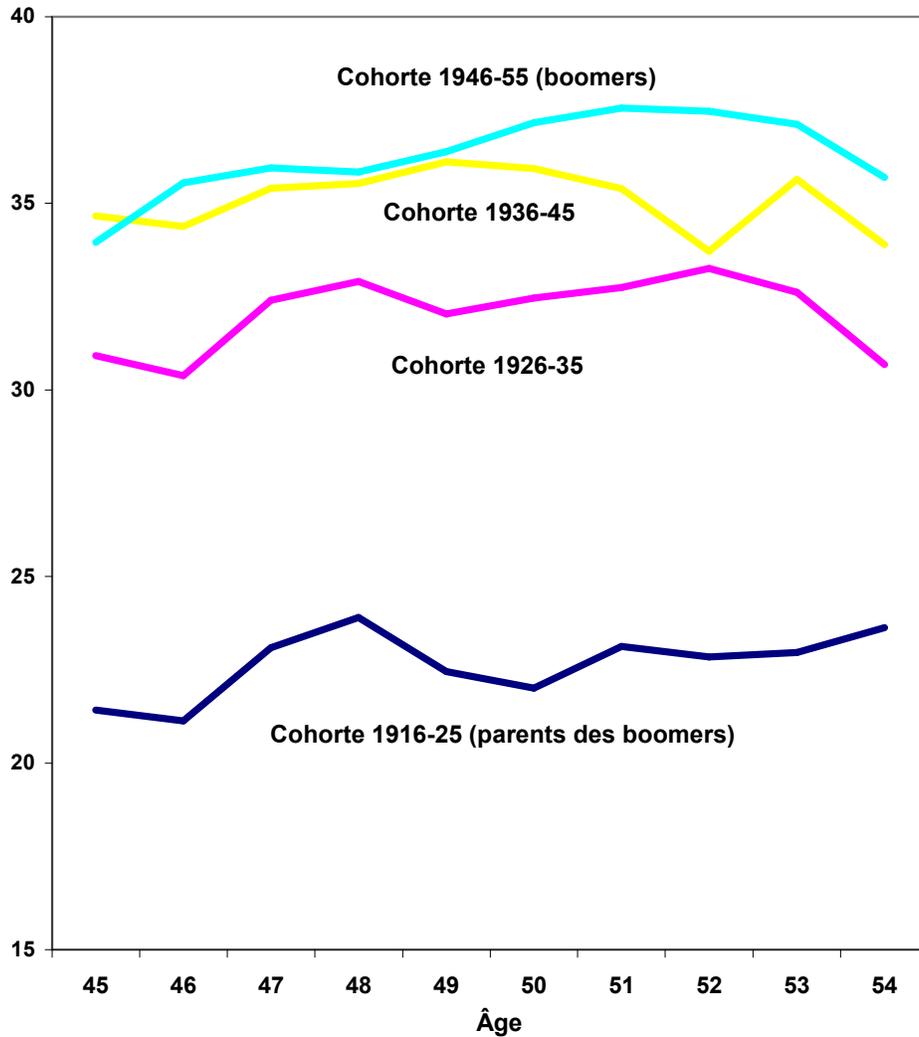
Médiane du revenu individuel ajusté (en milliers, dollars constants de 2000)



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1971, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

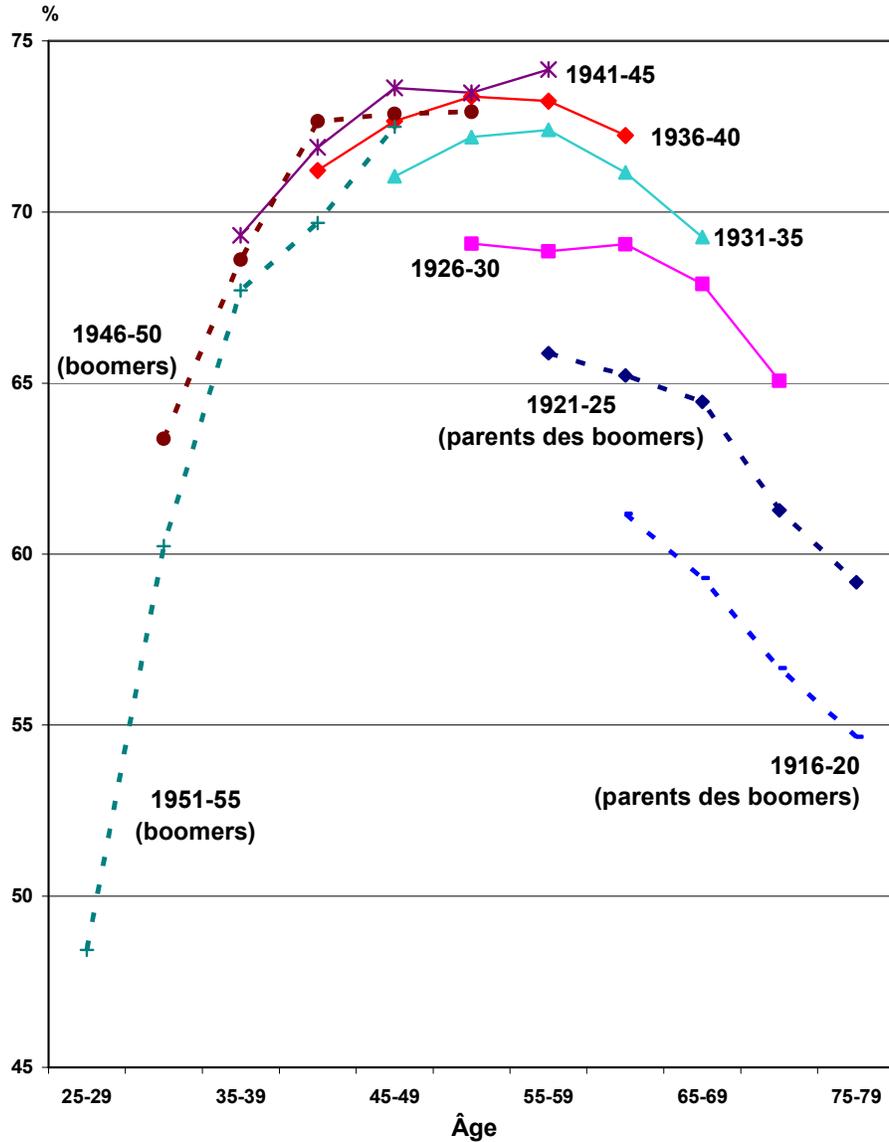
Figure 2. - Médiane du revenu individuel ajusté : comparaison entre les boomers et leurs parents, à l'âge de 45-54 ans, Québec

Médiane du revenu individuel ajusté (en milliers, dollars constants de 2000)



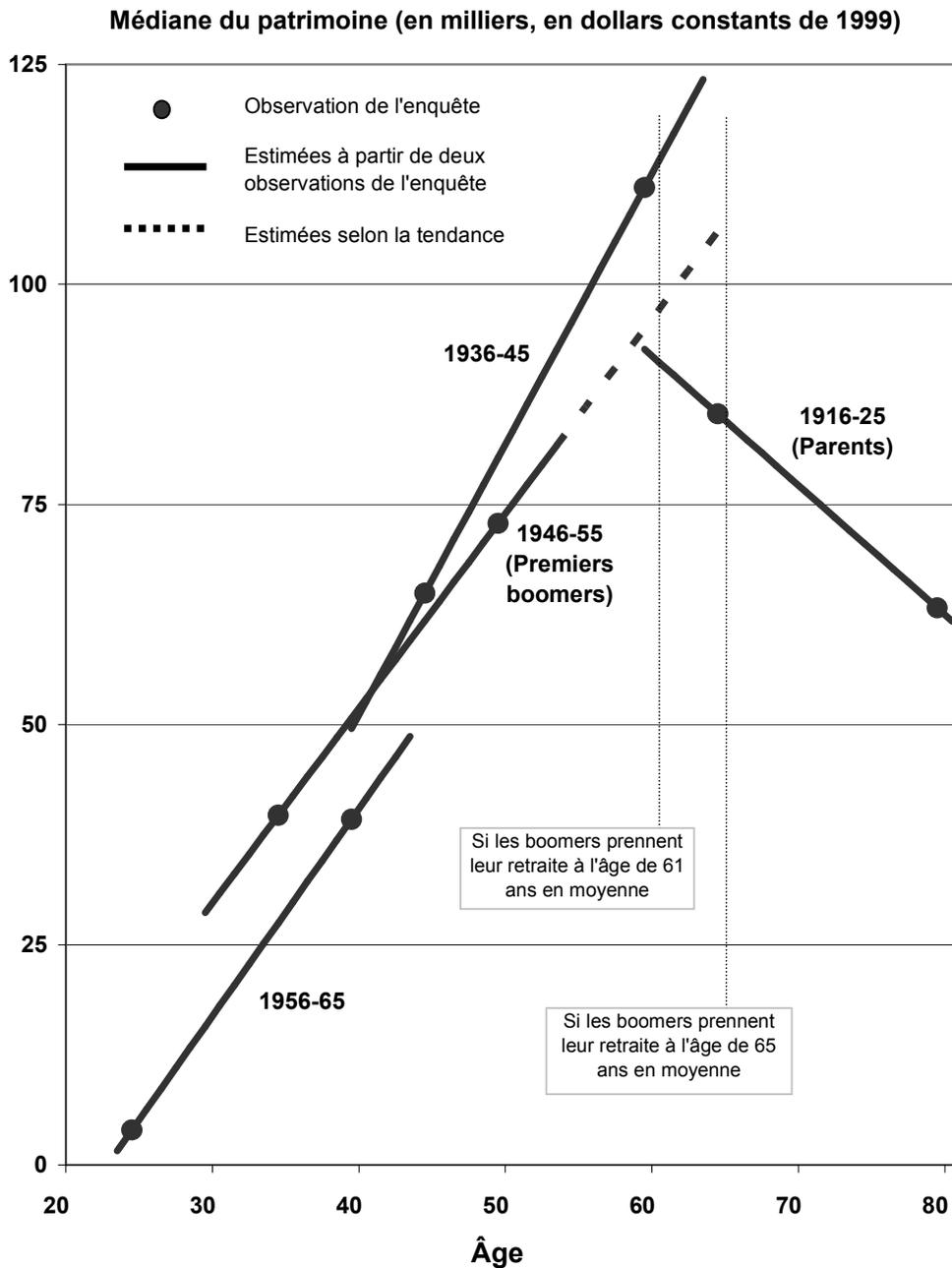
Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1971, 1981, 1991 et 2001.

Figure 3. - Proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage : profil du cycle de vie des cohortes spécifiques, Québec



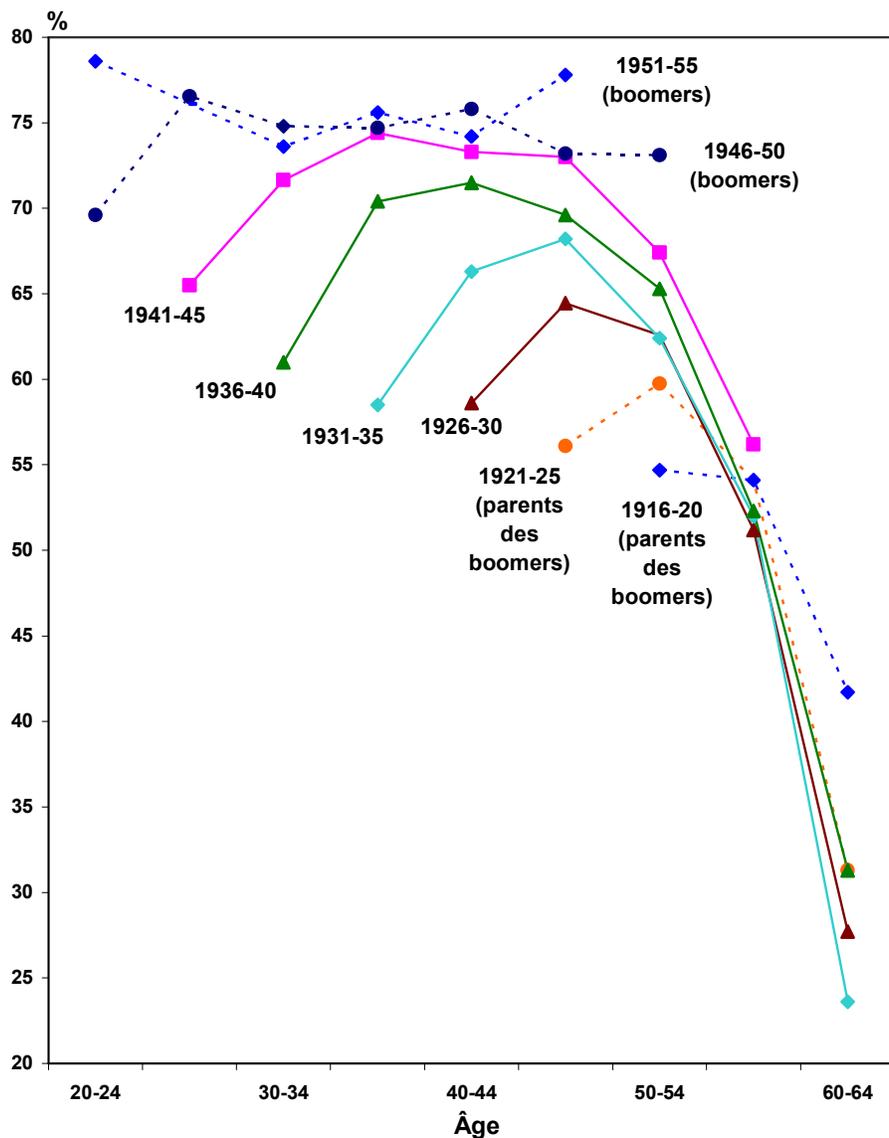
Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

Figure 4. - Médiane du patrimoine : profil du cycle de vie des cohortes spécifiques, Québec



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 et de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1984, Statistique Canada.

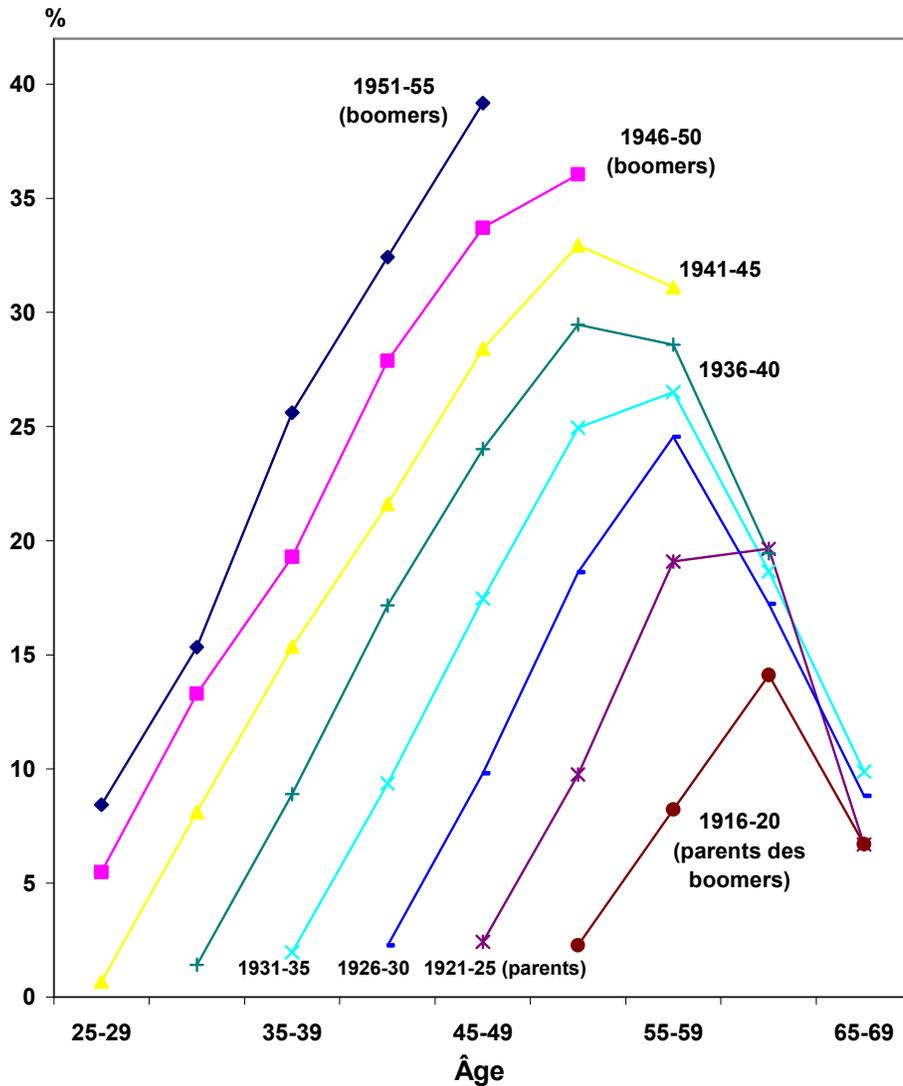
Figure 5. - Taux de participation au Régime de rentes du Québec (RRQ)* : profil du cycle de vie des cohortes spécifiques, Québec



* au sein de la population active.

Source : Régie des rentes du Québec (1982; 1999; 2003).

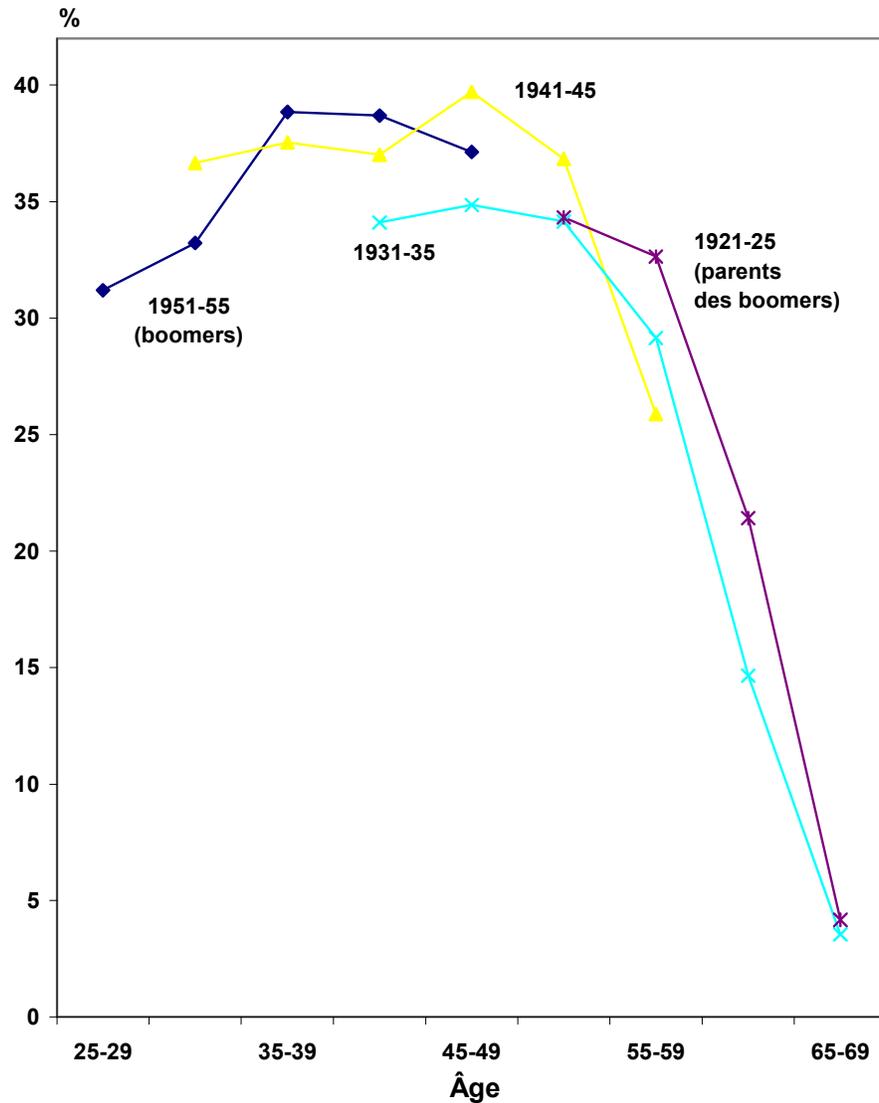
Figure 6. - Taux de participation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)* : profil du cycle de vie des cohortes spécifiques, Québec



* au sein de la population active.

Source : calculs effectués par les auteurs à partir des données provenant du Ministère du revenu du Québec, des recensements de 1971-2001, du Gauthier et al. (2004) et du Langis (2002).

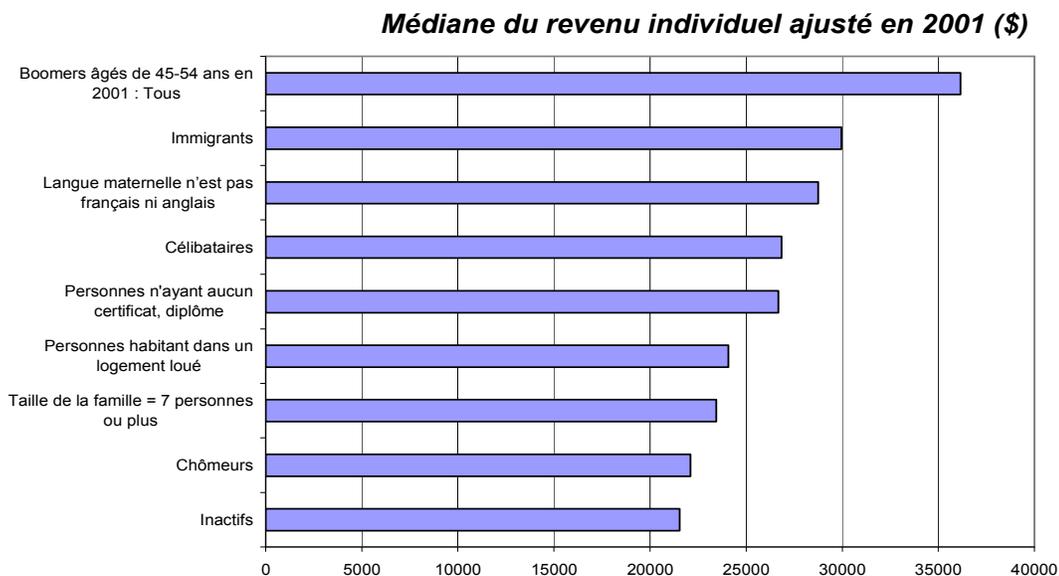
Figure 7. - Taux de participation aux régimes privés de retraite (RPR)* : profil du cycle de vie des cohortes spécifiques, Québec



* au sein de la population active.

Source : calculs effectués par les auteurs à partir des données provenant du Ministère du revenu du Québec, des recensements de 1971-2001 et du Gauthier et al. (2004).

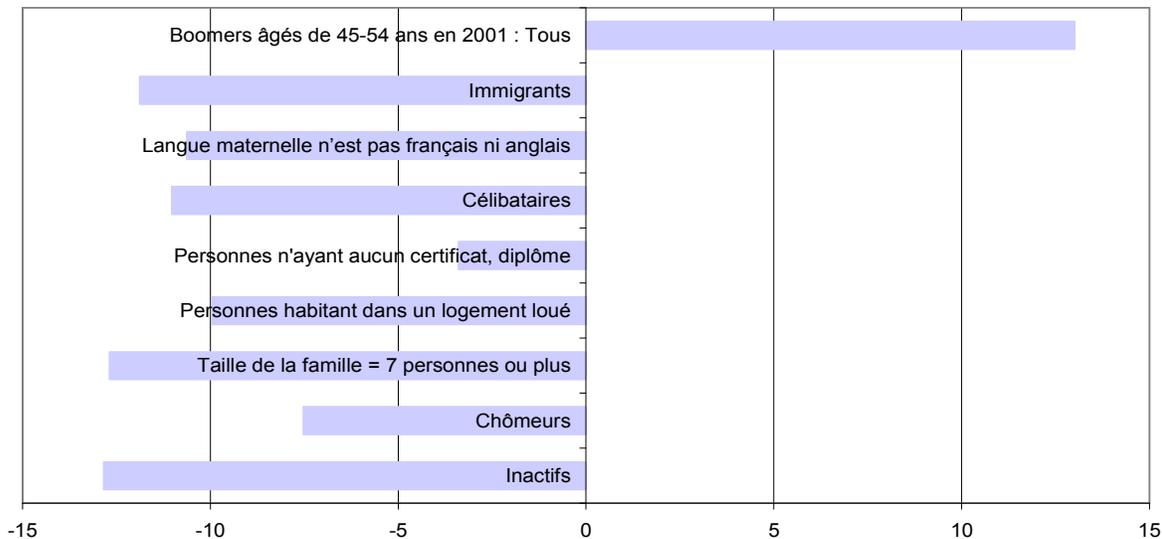
Figure 8 . - Revenu des premiers boomers : catégories vulnérables



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1981 et 2001.

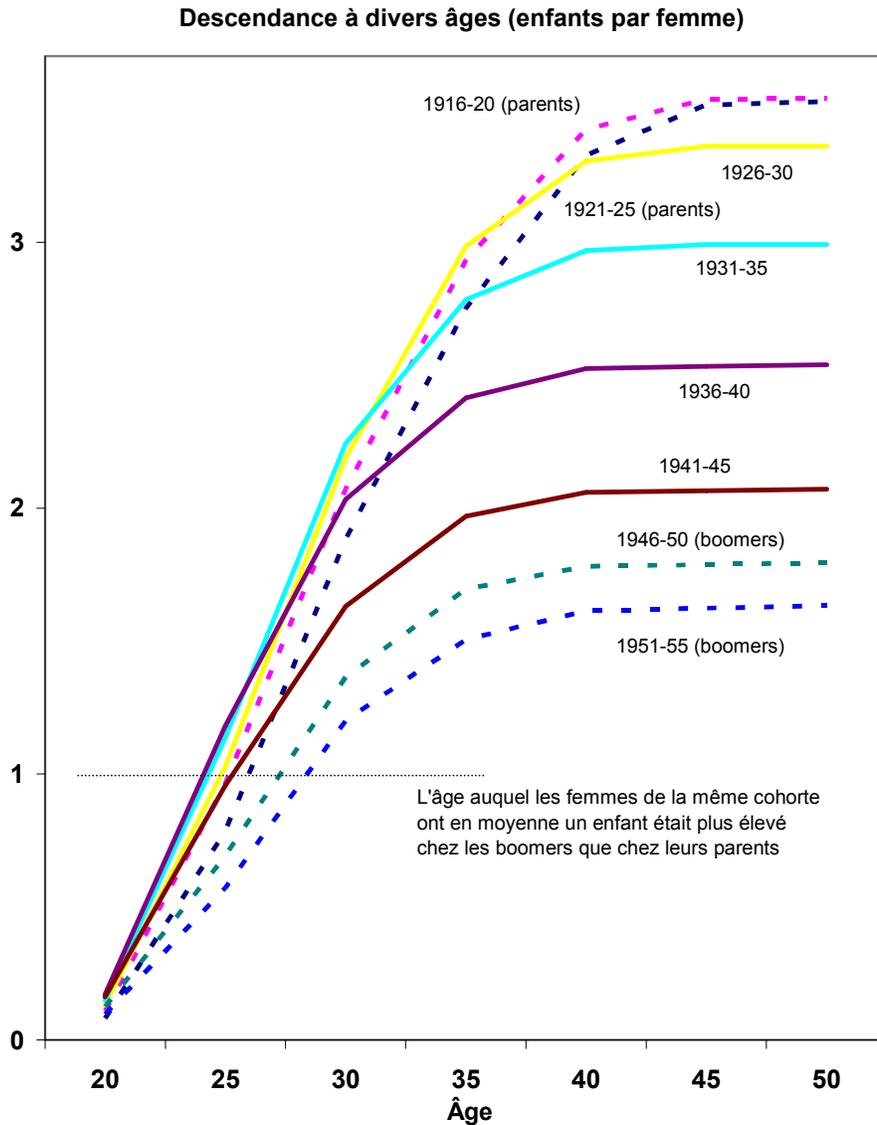
Figure 9 . - Amélioration du revenu des premiers boomers : catégories vulnérables

Amélioration du revenu par rapport aux personnes de même catégorie nées 20 années avant (%)



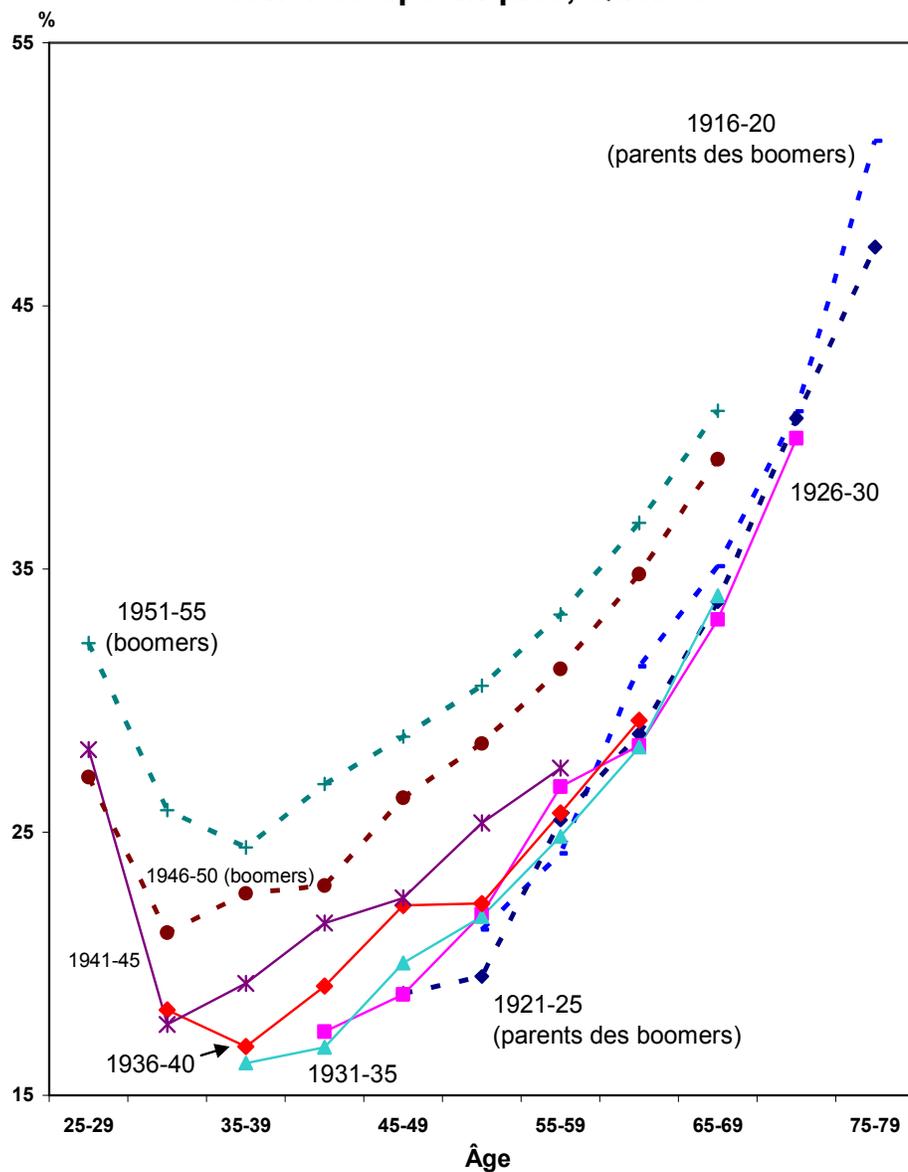
Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1981 et 2001.

Figure 10. - Descendance : profil du cycle de vie des cohortes spécifiques, Québec



Source : Bureau de la statistique du Québec (1983); Institut de la statistique du Québec (2004).

Figure 11. - Proportion des personnes non mariées actuellement * : profil du cycle de vie des cohortes spécifiques, Québec



* y compris célibataires - jamais marié(e)s, divorcé(e)s, séparé(e)s et veuf(ve)s.

Nota : les données sont les valeurs projetées par l'auteur pour la cohorte 1946-50 à l'âge de 55-69 ans et pour la cohorte 1951-55 à l'âge de 50-69 ans. Toutes les autres données sont les valeurs observées.

Source : recensements de 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

Annexe 1. - Les trois indicateurs financiers des premiers boomers, par sous-population, à l'âge d'entre 45 et 54 ans, en comparaison avec la même catégorie de la génération d'il y a vingt ans, Québec

	Proportion au sein de la cohorte 1946-55 en 2001 (%)	Catégorie*** selon la vulnérabilité	Médiane du revenu individuel ajusté (en dollars de 2000)				Taux de faible revenu (%)				Proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage (%)			
			Boomers				Boomers				Boomers			
			Cohorte 1926-35 en 1981	cohorte 1946-55 en 2001	Augmentation par rapport à 1981 (%)	Écart avec la moyenne* en 2001 (%)	Cohorte 1926-35 en 1981	cohorte 1946-55 en 2001	Augmentation par rapport à 1981 (%)	Écart avec la moyenne* en 2001 (%)	Cohorte 1926-35 en 1981	cohorte 1946-55 en 2001	Augmentation par rapport à 1981 (%)	Écart avec la moyenne* en 2001 (%)
			c	d	e = (d-c)/c	f	g	h	i = (h-g)/g	j	k	l	m = (l-k)/k	n
Toutes personnes	100,0	-	31993	36157	13,0	-	13,3	13,5	1,5	-	70,1	72,7	3,7	-
<i>Par état matrimonial</i>														
Divorcé(e)	12,0	II-1	23736	26646	12,3	-26,3	29,3	26,6	-9,4	96,7	30,0	42,4	41,6	-41,6
Marié(e)	71,5	III-2	33416	39671	18,7	9,7	9,9	8,3	-16,8	-38,9	77,5	83,5	7,8	14,9
Séparé(e)	2,9	III-1	21833	27762	27,2	-23,2	32,8	24,4	-25,7	80,6	30,7	47,1	53,7	-35,1
Célibataire	11,8	I-1	30169	26843	-11,0	-25,8	21,3	27,6	29,8	104,5	44,6	46,2	3,5	-36,4
Veuf(ve)	1,8	III-1	21702	25908	19,4	-28,3	30,0	24,1	-19,7	78,7	50,5	66,9	32,5	-8,0
<i>Par taille de la famille</i>														
2 personnes	31,1	II-2	33929	37305	10,0	3,2	14,4	13,0	-9,6	-3,7	61,3	72,7	18,6	0,0
3 personnes	23,3	III-2	33230	38755	16,6	7,2	11,3	8,0	-29,0	-40,7	72,5	82,4	13,8	13,4
4 personnes	19,7	III-2	32937	39066	18,6	8,0	8,8	6,3	-28,2	-53,3	80,6	87,7	8,8	20,7
5 personnes	6,1	II-1	31781	35724	12,4	-1,2	10,5	8,3	-21,2	-38,5	83,5	85,7	2,6	17,9
6 personnes	1,1	I-1	29653	28547	-3,7	-21,0	12,3	15,9	29,6	17,8	84,6	82,1	-3,0	12,9
7 personnes ou plus	0,4	I-1	26843	23436	-12,7	-35,2	14,6	24,1	64,6	78,5	84,8	70,2	-17,2	-3,5
<i>Par mode de cohabitation</i>														
Seul(e)	14,6	II-1	25249	25544	1,2	-29,4	32,9	33,7	2,5	150,0	20,9	37,0	77,1	-49,0
<i>Par présence d'enfants à la maison</i>														
Sans enfants	33,2	III-2	31689	39405	24,4	9,0	19,4	11,0	-43,1	-18,3	52,4	77,6	48,1	6,8
Avec enfant(s)	66,8	III-2	30914	37255	20,5	3,0	13,5	9,0	-32,9	-33,0	74,5	81,5	9,3	12,1
<i>Par niveau d'éducation</i>														
Aucun grade, certificat, diplôme	25,8	I-1	27607	26670	-3,4	-26,2	17,6	25,0	42,1	85,1	67,2	64,4	-4,2	-11,5
Secondaire ou collégial	53,3	II-2	36453	36559	0,3	1,1	8,1	10,8	33,7	-19,7	73,5	74,6	1,6	2,7
Universitaire	20,9	I-2	54100	51939	-4,0	43,6	3,1	5,9	88,0	-56,4	76,5	79,0	3,3	8,7
<i>Par activité</i>														
Personne occupée	76,2	II-2	35918	40039	11,5	10,7	6,6	6,6	0,7	-51,1	71,7	76,8	7,1	5,6
Chômeur	5,6	I-1	23905	22106	-7,5	-38,9	26,8	33,9	26,4	150,8	61,4	56,0	-8,8	-23,0
Chômeur masculin	3,3	II-1	19260	21210	10,1	-41,3	33,6	34,8	3,6	158,0	60,3	56,8	-5,8	-21,9
Inactif	18,2	I-1	24714	21542	-12,8	-40,4	24,8	36,0	45,3	167,0	68,0	61,8	-9,1	-14,9
Inactif masculin	5,4	I-1	17118	15986	-6,6	-55,8	38,3	47,0	22,7	248,3	59,4	53,2	-10,4	-26,9
<i>Par principale source de revenu**</i>														
Salaires et traitements	82,5	III-2	34706	40761	17,4	12,7	5,5	3,6	-35,2	-73,5	75,7	82,8	9,5	14,0
Revenu d'un travail autonome	4,9	III-1	29478	34112	15,7	-5,7	13,5	11,1	-18,2	-18,0	90,3	83,6	-7,4	15,0
Transferts gouvernementaux	8,7	II-1	9857	10435	5,9	-71,1	69,8	65,9	-5,6	388,1	52,9	53,2	0,6	-26,8
Revenu de placements	1,2	II-1	29647	30415	2,6	-15,9	19,2	19,4	1,0	43,6	81,1	84,0	3,7	15,6
<i>Par mode d'occupation du logement</i>														
Possédé	72,9	III-2	34153	40556	18,7	12,2	9,3	7,2	-22,7	-46,6	100,0	100,0	-	-
Loué	27,1	I-1	26737	24081	-9,9	-33,4	22,5	30,3	34,7	124,2	0,0	0,0	-	-
<i>Par langue maternelle</i>														
Français	83,0	III-2	31401	36919	17,6	2,1	13,8	12,6	-9,1	-6,8	70,7	74,7	5,5	2,7
Anglais	7,1	II-2	36740	38248	4,1	5,8	10,6	14,3	35,5	6,0	63,3	70,6	11,4	-3,0
Autres	9,2	I-1	32173	28754	-10,6	-20,5	11,3	19,8	75,6	46,4	71,6	60,3	-15,8	-17,1
<i>Immigrants</i>														
Tous	11,6	I-1	34004	29964	-11,9	-17,1	9,8	18,0	83,2	33,3	69,5	62,4	-10,2	-14,2
Immigré à l'âge de 35 ans ou plus	3,2	I-1	28758	21875	-23,9	-39,5	17,9	29,2	63,7	116,6	48,5	38,3	-20,9	-47,3
Aucun grade, certificat, diplôme	3,2	I-1	29995	24617	-17,9	-31,9	12,0	27,0	124,8	99,8	72,6	57,9	-20,3	-20,4
Secondaire ou collégial	4,8	I-1	36145	29316	-18,9	-18,9	8,7	16,4	88,5	21,5	64,8	63,6	-1,9	-12,5
Universitaire	3,7	I-2	52216	38534	-26,2	6,6	3,9	12,3	216,6	-8,5	68,3	64,7	-5,2	-11,0
Chômeur	0,9	I-1	29482	18250	-38,1	-49,5	18,1	38,6	113,5	186,3	56,8	40,4	-28,9	-44,4
<i>Minoritaires visibles</i>														
Tous	-	-	-	23923	-	-33,8	-	25,9	-	91,6	-	50,5	-	-30,5
<i>Femmes</i>														
Toutes	50,9	III-1	31116	35366	13,7	-2,2	15,3	14,6	-4,9	8,1	67,6	71,3	5,5	-1,9
Veuve	1,4	III-1	19592	24739	26,3	-31,6	33,9	25,0	-26,4	84,9	47,9	66,6	39,0	-8,4
Séparée	1,6	III-1	16967	23627	39,3	-34,7	41,1	30,4	-26,2	124,9	25,5	42,3	65,6	-41,9
Seule	7,2	II-1	22845	24000	5,1	-33,6	36,2	35,4	-2,0	162,5	17,9	34,6	93,5	-52,4
Aucun grade, certificat, diplôme	13,1	I-1	27216	25182	-7,5	-30,4	19,3	28,0	45,0	107,6	65,3	62,1	-4,8	-14,5
Chômeur	2,3	I-1	28500	23436	-17,8	-35,2	19,4	32,5	67,4	140,7	62,6	54,8	-12,4	-24,6
Inactif	12,8	I-1	26022	23829	-8,4	-34,1	22,1	31,5	42,5	133,0	69,7	65,5	-6,1	-10,0
Immigré à l'âge 35 ans ou plus	1,6	I-1	28579	21836	-23,6	-39,6	21,9	31,0	41,3	129,6	46,2	38,3	-17,1	-47,3
Minoritaire	-	-	-	23697	-	-34,5	-	26,7	-	97,7	-	49,9	-	-31,4
Principale source de revenu**														
= Transferts gouvernementaux	4,0	II-1	9633	10250	6,4	-71,7	70,7	66,8	-5,6	394,5	49,0	51,1	4,4	-29,7
Habiter dans le logement loué	14,6	I-1	25162	23090	-8,2	-36,1	25,7	31,9	23,9	136,4	0,0	0,0	-	-

Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1981 et 2001.

Nota : *La moyenne de toutes personnes du même groupe d'âges en même année.

** Principale source de revenu de la famille de recensement.

*** Critères des catégories selon la vulnérabilité : catégorie I-1 : e<0, f<0; I-2 : e<0, f≥0; II-1 : 0≤e<13, f<0; II-2 : 0≤e<13, f≥0; III-1 : e≥13, f<0; III-2 : e≥13, f≥0.

Les catégories vulnérables en matière de revenu s'entendent par les catégories I-1 mis en couleur. Voir le texte pour les précisions.